

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2025-40**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'article de loi, visant à permettre aux organismes chargés du recouvrement des cotisations et contributions sociales de procéder à la saisie de la valeur de rachat des contrats d'assurance vie ;

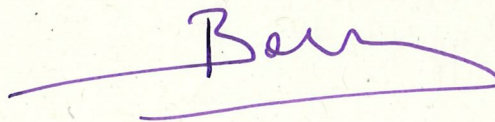
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 28 août 2025,

**Émet un avis favorable sur le projet d'article de loi.**

Fait le 4 septembre 2025.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Christophe BORIES